

Procès-verbal du Conseil d'Administration

Association ROBIN DU BOIS

**tenue à 4241 Route du Col de l'Oeillon – Le Mantel – 42520 VERANNE,
le 22 Janvier 2021 à 22h30**

La présidence de la séance est assurée par Mr Jean-François DUPUIS.
Le secrétariat de la séance est assuré par Mme Gisèle SOUCHON.

Personnes présentes :

- Jean-François DUPUIS

Personnes présentes en visioconférence :

- Julie FAURE-LAURENT
- Marie NOWAK
- Vincent RAVEL
- Yvan RUNET
- Gisèle SOUCHON

Personnes excusées :

- Laurence BERNON
- Marie-France BERNON
- Isabelle SOLER
- Lionel STAUB

Procurations :

- Laurence BERNON a donné procuration à Jean-François DUPUIS
- Marie-France BERNON a donné procuration à Jean-François DUPUIS
- Isabelle SOLER a donné procuration à Jean-François DUPUIS
- Lionel STAUB a donné procuration à Jean-François DUPUIS

Après avoir vérifié les procurations et constaté que l'assemblée était en nombre pour siéger, le Président ouvre la séance à 22h30.

Ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire

Le président rappelle l'ordre du jour de la présente assemblée, à savoir :

1. Election au poste de trésorier
2. Questions diverses

Résolutions

1. Election au poste de trésorier

Le président de séance sollicite des candidatures en vue de compléter le Bureau dont le poste de trésorier a été laissé vacant par la démission de Laurence BERNON.

Il rappelle que conformément à l'article 12 des statuts, le Bureau est composé de 4 membres élus par le Conseil d'Administration. Ce poste ne peut pas être cumulé avec le poste de Président et ne saurait être laissé vacant.

Après rappel de ces dispositions, Julie FAURE-LAURENT expose sa candidature.

Une fois sa candidature exposée, il est procédé à l'élection du nouveau trésorier de l'association.

Le vote s'est exprimé comme suit :

- Mme Julie FAURE-LAURENT élue Trésorière avec 10 voix sur 10 exprimées

2. Questions diverses

Marie prend la parole et demande combien de fois par an doit se réunir le Conseil d'Administration de l'Association. Le Président rappelle alors que l'article 11 des statuts prévoit que le Conseil d'Administration se réunisse au moins une fois tous les 6 mois et que l'article 12 des statuts prévoit que le Bureau se réunisse au moins une fois tous les mois. Il propose de mettre en place un rythme plus régulier de réunions pour le Conseil d'Administration en le réunissant tous les trimestres.

Cette proposition est alors mise au vote.

Le Conseil d'Administration adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Plus aucune question n'étant posée et l'ordre du jour étant épuisé le Président lève la séance à 22h45.

Fait à VERANNE le 22 Janvier 2021.

Le Président

Jean-François DUPUIS

La Secrétaire de séance

Gisèle SOUCHON